



Direction des ressources humaines du Groupe
Direction de la modernisation des ressources humaines
Expertise juridique et sociale

Remboursement des salaires maintenus aux postiers désignés comme conseiller du salarié, conseillers prud'homaux, et/ou nommés comme défenseurs syndicaux

DATE D'APPLICATION

A partir du 15 février 2021

EN SYNTHÈSE

Cette instruction actualise l'annexe 3 des BRH suivants :

BRH CORP-DRHG-2018-121 du 12 avril 2018
BRH CORP-DRHG-2019-139 du 04 juillet 2019

:

DESTINATAIRES

Tous services

ABROGATION

Flash RH Doc n° 2020.08 du 26 février 2020

CONTACT

DALIER Catherine : Tél 01 58 35 37 18

Valérie DECAUX

Directrice des ressources humaines du Groupe

Référence : INSTRUCTION_2021_11
Date : 22 février 2021



Suite à la réorganisation de la comptabilité de personnel à compter du 15 février 2021, les coordonnées postales du service de facturation (annexe 3 des BRH rappelés ci-dessus) sont :

Solutions Comptabilité IDF
68 Av du Général de Gaulle
CP54
94715 Maisons-Alfort cedex

Si l'envoi des documents est dématérialisé, il convient d'utiliser les adresses suivantes :

Réseau : adv-ma.dgelp@laposte.fr

Courrier Colis Groupe Bnum : fact-div.dnc@laposte.fr

Réseau - SF : adv-ma.dgelp@laposte.fr